



Faut-il attendre, ou se presser ?

Par **Rod67**, le **04/03/2010** à **22:08**

Bonjour, rnrn j'ai été médicalisé environ 5 années consécutives à la suite d'une chute pendant mes loisirs. Opéré à de multiples reprises pour une fracture (qui à ce jour n'est encore pas consolidée), j'ai contracté à l'hôpital de multiples infections (une dizaine de germes nosocomiaux identifiés successivement) durant mon séjour.rn La suite impressionnante de complications et d'erreurs apparues dans cette affaire me pousse à déclencher une procédure judiciaire.rnrnMa question est la suivante : Est-il plus opportun de déclencher cette procédure avant.. ou après la prochaine modification annoncée de la justice ? (Je parle de la modification qui vise à supprimer les juges d'instruction)rnrn Merci de la direction que vous me donnerez éventuellement.rnrnBonne journée

Par **cloclo7**, le **06/03/2010** à **20:58**

la responsabilité médicale n'a rien à voir avec le juge d'instruction vous pouvez donc faire votre procédure d'indemnisation quand vous voulez

Par **Rod67**, le **08/03/2010** à **15:37**

Merci de votre réponse !rnCordialement